

Tchad : Les services techniques de l'Etat et les réfugiés s'impliquent dans les activités d'eau et assainissement dans les camps du sud du pays



Signature du mémorandum d'entente par les différentes parties. Photo ©UNHCR/A. Ngargoune

Aristophane Ngargoune
P.I. Associate, UNHCR Goré

Goré, 20 juillet 2017 (UNHCR) - Deux mois après l'organisation de l'atelier sur le contrat social, la Sous-Délégation du HCR de Goré, le Gouvernement (Délégations Régionales de l'Hydraulique des Logones, Moyen Chari/Mandoul et le Salamat) et le Partenaire ADES ont signé un protocole d'accord dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement le 18 juillet 2017. Ce protocole vise le renforcement et l'intégration des activités de ce secteur dans les programmes nationaux pour permettre une autonomisation effective des réfugiés vivant dans les camps du sud du Tchad.

Le protocole d'accord définit les relations de partenariat entre les différents signataires sur les aspects du suivi/évaluation des activités eau, hygiène et assainissement et aussi sur la vulgarisation et l'encadrement des bénéficiaires conformément à la politique nationale.

Pour Mbili Ambaoumba, Chef de la Sous-délégation du HCR à Goré, « *la signature de ce protocole d'accord dans le cadre de la mise en œuvre du contrat social nous*

permettra d'assurer un leadership fort et une appropriation des services déconcentrés de l'Etat, des leaders communautaires et des réfugiés dans la gestion des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement». Il a également exhorté toutes les parties prenantes à ce protocole à porter le maximum d'attention pour l'implémentation effective et efficiente de cette approche qui cadre parfaitement avec la vision du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. A travers ce transfert de responsabilité, de compétences et le renforcement de capacités des réfugiés et des structures gouvernementales, le HCR a pour souci de répondre de manière durable et dans la dignité aux besoins des réfugiés.

Bagrim Letan, Délégué régional de l'eau et de l'assainissement du Moyen Chari, a, au nom des autres Délégués, déclaré : *« nous ne devons pas décevoir le HCR pour la confiance mise en nous. L'issue satisfaisante dépend de notre promptitude sur le terrain, par conséquent nous devons, nous investir pour être à la hauteur des attentes de toutes les parties prenantes de ce protocole »*. Tout en saluant la signature de ce protocole, Miney Toloum Joseph, Maire de la ville de Goré, a réitéré l'implication totale du ministère de l'hydraulique dans cette approche salutaire.

Plus de 69.000 réfugiés centrafricains vivent dans six camps dans le sud du Tchad. Certains de ces camps existent depuis les premières vagues d'afflux de réfugiés centrafricains sur le sol tchadien en 2003.

Vue la longue durée de leur asile, le HCR et ses partenaires, en consultation et collaboration avec les autorités tchadiennes, préconisent leur autonomisation à travers des activités favorisant leur inclusion socio-économique.



Photo de groupe après la signature du mémorandum d'entente. Photo ©UNHCR/A. Ngargoune